

LE MAGAZINE DE VOTRE COMMUNE

Saint-Péray

le Mag

NOUVELLE ÉDITION

été
2021

N° 61



7

Tous citoyens

Bien vivre ensemble

12

Finances

Un budget maîtrisé

22

Consommez local

www.jaimesaintperay.fr

Sommaire

RETOUR EN IMAGES	4	20	ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE
CITOYENNETÉ	6	22	ÉCONOMIE
DOSSIER : TOUS CITOYENS	7	23	SOLIDARITÉ
ENVIRONNEMENT	11	24	CULTURE
FINANCES	12	25	RESSOURCES HUMAINES
INTERCOMMUNALITÉ	15	25	TRIBUNES
AMÉNAGEMENT - VOIRIES	17	27	ÉTAT CIVIL
SPORT	19		



VOTRE RENDEZ-VOUS NUMÉRIQUE MENSUEL
Recevez cette lettre municipale, inscrivez-vous sur :

www.st-peray.com

Infos pratiques

PERMANENCE DES ÉLUS
TOUS LES SAMEDIS MATIN
DE 9 H À 12 H

ACCUEIL ADMINISTRATION
GÉNÉRALE
04 75 81 77 77

SERVICES TECHNIQUES
URBANISME
04 75 81 77 70

ESPACE ENTREPRISE - EMPLOI
04 75 81 77 86

ESPACE MIALAN - JEUNESSE - SPORT
- ANIMATION AFFAIRES SCOLAIRES
04 81 16 08 07

CRÈCHE LES LOUPIOTS
04 75 40 64 20

CEP DU PRIEURÉ
04 75 74 77 00

RÉSIDENCE MALGAZON
04 75 40 41 03

MÉDIATHÈQUE
04 75 40 41 42

POLICE MUNICIPALE
04 75 25 85 04

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
RHÔNE CRUSSOL
04 75 41 99 19

HÔTEL DE VILLE 8 H | 12 H ET 13 H 30 | 17 H 30 + TOUS LES MARDIS JUSQU'À 18 H 30

 secretariatgeneral@st-peray.com  www.st-peray.com  04 75 81 77 77

 MAIRIE DE SAINT-PÉRAY - 07

Édito



Depuis la mise en place de la nouvelle équipe municipale, il y a plus d'un an, notre vie sociale a été bousculée par un virus inconnu qui nous a imposé une nouvelle façon de vivre.

L'été qui arrive est synonyme d'espoir avec la reprise des activités économiques et associatives.

L'ensemble des élus est mobilisé, avec les services municipaux, pour assurer ce retour à la vie normale et préparer les manifestations qui nous permettront de nous retrouver.

La fête des vins et du jumelage, certes revisitée en raison des conditions sanitaires, aura bien lieu les 3, 4, et 5 septembre ainsi que diverses manifestations tout au long de l'été. C'est une bonne nouvelle !

À travers ce « Saint-Péray Le Mag », nouvelle formule, vous pourrez prendre connaissance de l'actualité de votre commune.

Bien sûr, la pandémie a perturbé voire retardé la mise en place d'actions, mais les projets et réalisations sont nombreux, ils contribuent à l'attractivité de notre ville.

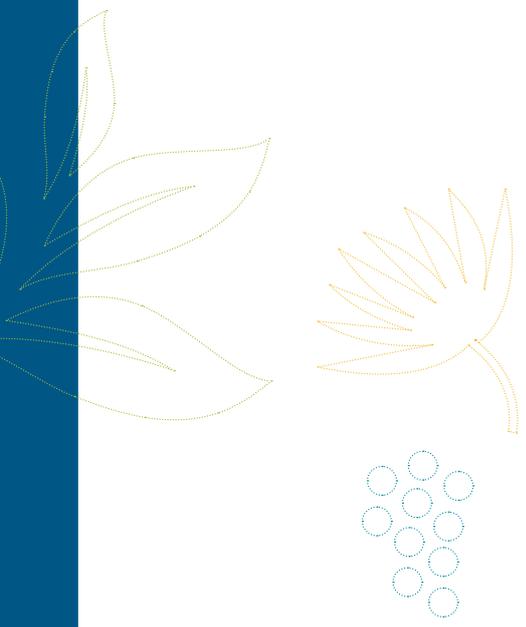
L'élaboration du PLUIH, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal-Habitat, à l'échelle de la communauté de communes Rhône-Crussol est une étape importante. À travers cette réflexion c'est l'avenir du territoire qui se joue, au cœur de ce projet, les nouvelles solidarités, l'aménagement, le développement durable de nos communes et l'accompagnement de projets ambitieux et porteurs d'espoir.

Vous découvrirez également les grandes lignes d'un budget 2021 maîtrisé, mais aussi des investissements structurants tels que l'acquisition du château de Beauregard, la rénovation des bâtiments publics...

Avec l'ensemble des membres de l'équipe municipale, nous sommes pleinement engagés pour préparer l'avenir de Saint-Péray et améliorer encore le bien-être des habitants.

Très bel été à toutes et à tous, avec l'espoir de retrouver une vie normale faite de moments joyeux à partager ensemble.

Bonne lecture et très bel été .





Retour en images

13 juin 2021.



SAINT-PÉRAY EN MODE SPECTACULAIRES

De nombreuses familles ont pu assister aux spectacles et aux animations sous le signe de la bonne humeur. Un vrai plaisir de se retrouver autour des artistes !

8 mai 2021.



CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Traditionnelle cérémonie au monument aux morts, malheureusement sans public cette année.

VISITE DU MINISTRE FRANCK RIESTER

Ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité, venu pour évoquer les nombreux sujets concernant la viticulture.

TOUS À VÉLO AU COLLÈGE

Les élèves des 3 groupes scolaires et le collège de Crussol ont participé les 11 et 18 juin à l'opération tous à vélo. Un vif succès !

11 et 18 juin 2021.



12 juin 2021.

PRINTEMPS DU SAINT-PÉRAY

Samedi 12 juin, les vignerons se sont retrouvés place « Gérard Mallen » pour une nouvelle édition du printemps du Saint-Péray. Une belle occasion pour les nombreux visiteurs de déguster, découvrir ou redécouvrir les grands vins de notre commune.

12 mars 2021



CINÉ SÉNIORS

Une première au CEP du Prieuré avec la projection du film *Le Facteur Cheval*, pour le plus grand plaisir du public.

17 juin 2021.



Beauregard

CHÂTEAU DE BEAUREGARD

Le début d'année 2021 a été marqué par l'acquisition du château de Beauregard par la municipalité. Afin de définir les grandes orientations de ce lieu emblématique, les premières études vont démarrer dans les mois qui viennent.



29 mai 2021.

UN SUCCÈS AU SERVICE DE NOTRE CADRE DE VIE !

La traditionnelle opération « Saint-Péray ville propre » a rencontré un beau succès avec de nombreuses personnes réunies sur l'ensemble de la matinée. Un grand merci aux participants !



COMPOSTAGE EN PIED D'IMMEUBLE : OBJECTIF ZÉRO DÉCHET !

Et pourquoi pas dans votre résidence ? Lancez-vous avec nous et découvrez les aides à la mise en place d'un site de compostage collectif ! Contactez les services techniques de la mairie.



6 juin 2021

UNION FÉDÉRALE DES ANCIENS COMBATTANTS

Après 26 ans de Présidence, Gaston Pélissier passe le flambeau à Philippe Luson. Lors de l'assemblée générale le Maire lui a remis le trophée de la ville.

VERGERS PÉDAGOGIQUES

Après les pommiers, les cognassiers et amandiers, des petits fruits et des arbustes ont été plantés récemment, grâce aux bénévoles et aux services de la ville. La mise en place de broyat permet de maintenir l'humidité et de réduire l'arrosage.

Parc de Chavaran



Citoyenneté



PARTICIPATION CITOYENNE : AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ POUR TOUS !

Le programme de Participation Citoyenne basé sur la solidarité de voisinage rencontre un grand succès avec un 26^e quartier «voisins vigilants» en place sur la commune et trois référents supplémentaires.

Ce réseau de citoyens engagés permet de réaliser une meilleure prévention des actes de délinquance en lien avec la Police Municipale. Il permet également de faire remonter un grand nombre d'informations sur diverses problématiques (stationnement, panneaux, éclairage public, divagation d'animaux sauvages etc.) et d'être en proximité avec les habitants. Une prochaine réunion regroupant les référents sera organisée par la municipalité.



CONTRÔLER LA VITESSE AVEC UN OUTIL PERFORMANT !

Vous avez été nombreux à nous signaler des excès de vitesse dans vos quartiers.

La Police Municipale est désormais dotée d'un nouveau radar. Ce matériel performant permet à nos agents un contrôle efficace en misant avant tout sur la prévention.

Parallèlement, plusieurs radars dits pédagogiques ont été installés et sont régulièrement déplacés sur la commune afin de sensibiliser les conducteurs.

Soyons tous responsables, respectons les limitations de vitesse pour la sécurité de chacun !



PARTENARIAT AU COLLÈGE

La municipalité a des liens très étroits avec le collège de Crussol. Les collégiens participent à de nombreuses manifestations municipales.

Les élus ont été interrogés par la radio du collège sur deux thématiques d'actualité : la protection de l'environnement et la protection animale. Ce travail initié par les professeurs du collège a permis aux élus de répondre en direct aux questions des élèves du club citoyen et du club de protection animale.

Un beau partenariat qui vise à sensibiliser toujours plus les jeunes au respect de notre environnement et de notre cadre de vie.



Des collégiens actifs et engagés dans plusieurs actions citoyennes.



Tous citoyens !

La propreté, c'est
l'affaire de tous !



NOS AMIS LES ANIMAUX

Aux heureux propriétaires d'animaux de compagnie, il est rappelé l'importance de ne pas laisser son animal divaguer sur la voie publique. Le ramassage des déjections canines reste une obligation sous peine d'amende.

Conformément à la réglementation, l'ensemble de nos animaux se doivent d'être identifiés par les services vétérinaires.

i Rappel contravention de 2^e classe = amende forfaitaire de 35 euros.

ENSEMBLE, DISONS STOP AU MOUSTIQUE TIGRE

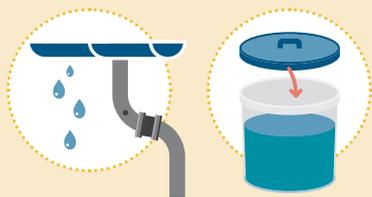
Qui est-il ?

Particulièrement nuisible, il peut transmettre la dengue, le chikungunya et le zika, seulement s'il est porteur de ces virus.

Comment le reconnaître ?

-  Il est tigré noir et blanc
-  Il est de petite taille (5 à 7 mm)
-  Il pique le jour
-  Il se déplace peu (une centaine de mètres)

Comment limiter les lieux de ponte pour se protéger ?



1 COUVRIR

Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières...).

Couvrir toutes les réserves d'eau.



2 JETER

Réduire les sources d'humidité, enlever tous les objets abandonnés qui peuvent servir de récipient.

Débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux.



3 VIDER

Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux.

Remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable.

Choisir le bon moment
c'est important !



VEILLONS ENSEMBLE À RÉDUIRE LES NUISANCES DIVERSES COMME LE BRUIT !

Bien vivre ensemble c'est aussi veiller aux règles de bon voisinage concernant le bruit notamment en cas d'habitation en proximité, lotissement et ensemble collectif en centre-ville.

Un tapage peut être constaté à toute heure par les services de police, il est important de conserver une solidarité de voisinage.

Merci de respecter ces horaires pour les travaux importants et bruyants : en **semaine 7 h | 19 h, samedi 10 h | 18 h** et de respecter le **repos dominical 10 h | 12 h**. Merci à tous !

i Rappel contravention de 3^e classe = amende forfaitaire de 68 euros.

PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT

Afin de préserver la qualité de l'air, l'emploi du feu (ou écobuage) est interdit sur l'ensemble de la commune. Il s'agit d'une décision préfectorale qui s'applique à tous les citoyens. Quelques dérogations subsistent encore pour certains professionnels. Le mieux est de se rendre en déchetterie pour l'ensemble des déchets verts et paysagers. L'entretien des parties boisées est une obligation des propriétaires pour prévenir un incendie.



Réduisons, compostons !



RENDONS NOS ORDURES MÉNAGÈRES ENCORE PLUS LÉGÈRES !

La propreté est l'affaire de tous. Pour des raisons de sécurité et de salubrité il est important de sortir les conteneurs au plus tôt la veille du ramassage.

Le tri sélectif est une obligation et un engagement citoyen dans le cadre du recyclage de nos déchets. Réduisons encore nos déchets avec le compostage !

i Infos sur le tri : www.sytrad.fr

ÉCLAIRÉ PAR LES ÉTOILES

Afin de sensibiliser l'ensemble des habitants sur la pollution lumineuse, la ville de Saint-Péray éteint l'éclairage public de 23 h à 5 h pour une période test jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

Cette action permet d'engager la commune dans des actions fortes en faveur des économies d'énergie. Saint-Péray s'investit dans une démarche de ville en transition et de lutte contre la pollution lumineuse.



PARTICIPATION CITOYENNE : « DONNONS-NOUS LA PAROLE ! »

Jouer la solidarité de voisinage, rester à l'écoute du plus grand nombre et surtout agir ensemble pour la sécurité de nos quartiers sont autant d'atouts à mettre sur le programme de « Participation Citoyenne ».

N'hésitez pas à rejoindre ce programme et à solliciter la municipalité pour des réunions de quartiers.

**Saint Péray 1^{er} ville en Drôme Ardèche
avec 26 quartiers desservis !**



POLICE MUNICIPALE : AU SERVICE DE LA POPULATION

La Police Municipale de la ville de Saint-Péray est composée de trois agents. La prise en compte des attentes et demandes des Saint-Pérollois s'effectue aux travers de nombreuses missions :

- concourir à la protection des personnes et des biens en relation avec la Police Nationale ;
- assurer une présence de proximité dans tous les quartiers au service de la « Sécurité pour Tous » ;
- répondre aux demandes d'intervention des citoyens, des commerçants ;
- faire respecter les arrêtés préfectoraux et municipaux ;
- mener des campagnes de prévention routière dans les écoles ;
- assurer, en collaboration avec la police nationale, l'encadrement des manifestations festives, culturelles et sportives ;
- veiller au respect et à l'application du code de la route pour protéger l'ensemble des usagers.

La police municipale a également la gestion des objets trouvés, de l'opération tranquillité vacances, les débits de boissons, les attestations d'accueil d'étrangers et l'application du programme de participation citoyenne.

Service d'accueil le matin au secrétariat du poste de police et patrouille du lundi au vendredi.

 Contact : 04 75 25 85 04 | 06 11 29 75 73

STOP PUB

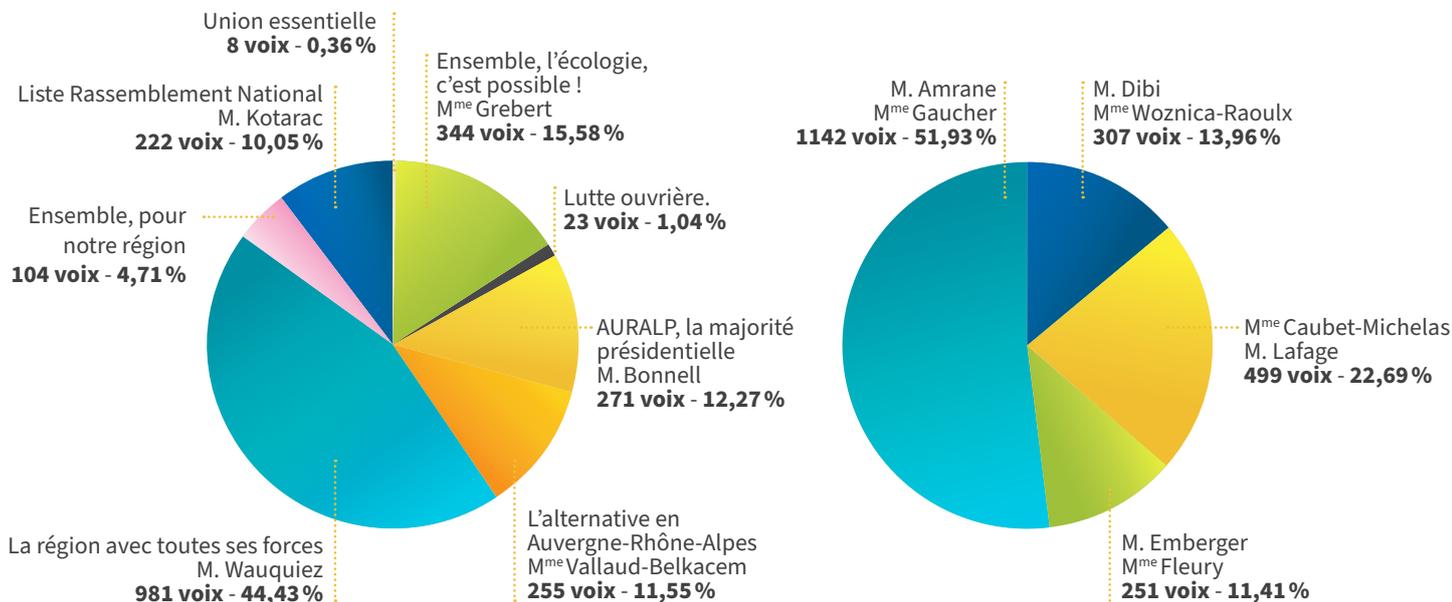
En apposant un autocollant STOP PUB, sur votre boîte aux lettres, vous évitez, par an et par foyer, environ 35 kg de prospectus qui terminent dans vos poubelles. Sachant que cet autocollant permet toujours de recevoir l'information des collectivités locales, n'hésitez pas à vous le procurer en mairie.





Résultats des élections régionales et départementales

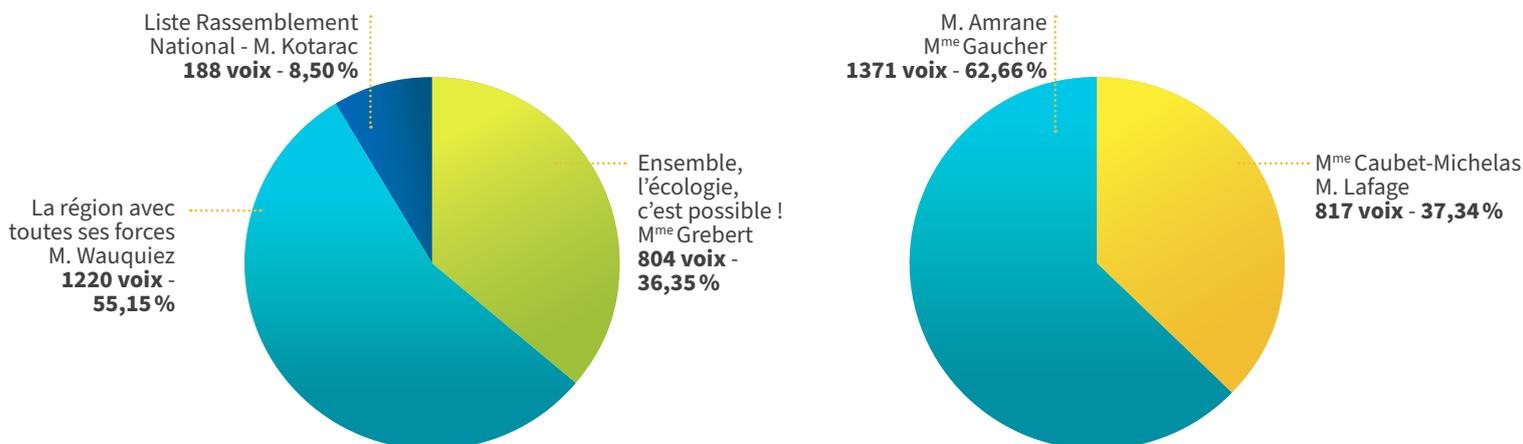
RÉGION 1^{er} TOUR - 20 JUIN 2021 DÉPARTEMENT



6192
INSCRITS SUR
LA COMMUNE

	RÉGION	DÉPARTEMENT
NOMBRE DE VOTANTS	2271	2270
VOTES BLANCS	34	37
VOTES NULS	29	34
TAUX DE PARTICIPATION	36,68 %	36,48 %

RÉGION 2^e TOUR - 27 JUIN 2021 DÉPARTEMENT



6192
INSCRITS SUR
LA COMMUNE

	RÉGION	DÉPARTEMENT
NOMBRE DE VOTANTS	2278	2282
VOTES BLANCS	39	58
VOTES NULS	27	36
TAUX DE PARTICIPATION	36,76 %	36,85 %



Environnement - Mobilité

APAISER LA CIRCULATION POUR FACILITER TOUS LES DÉPLACEMENTS ET PRENDRE SOIN DE CHACUN DANS UN ENVIRONNEMENT SEREIN.

Depuis plusieurs années, la municipalité aménage les espaces de circulation afin de sécuriser les cheminements et de donner à chacun la possibilité de se déplacer comme il le souhaite et en toute sécurité.

La volonté d'apaiser la circulation dans le centre-ville en favorisant les modes de déplacements actifs, qu'ils soient piétons ou cyclistes, se fait progressivement, dans une logique d'ensemble.

Cette année, la commune de Saint-Péray poursuit les aménagements en faveur de la multimodalité.

La place du vélo est un enjeu central pour notre commune pour les années à venir. Le besoin de se déplacer autrement se développe mais nos voiries ne sont pas adaptées.

Par de petits aménagements, il est possible de sécuriser des lieux et de donner une place plus importante aux piétons et aux cyclistes, de ralentir la circulation et d'apaiser l'espace de vie.



QU'EST-CE QU'UNE ZONE 30 ?

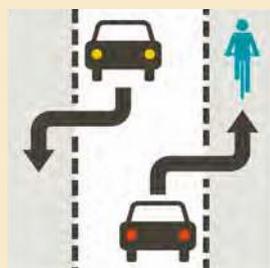
Une zone 30 est un périmètre dans lequel la vitesse du trafic est modérée pour favoriser la cohabitation de tous les usagers de la voirie.

Les entrées et les sorties de cette zone sont annoncées par une signalétique et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la vitesse applicable. Le cycliste y a toute sa place.



QU'EST-CE QU'UNE VOIE VERTE ?

Il s'agit d'une route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers, dans les deux sens.



QU'EST-CE QU'UNE CVCB ?

La Chaussée à Voie Centrale Banalisée est une voie unique, sans sens de priorité, avec deux accotements larges.

Le véhicule roule sur la voie centrale ; le vélo est invité à circuler au centre de l'accotement.

Dès qu'un véhicule arrive dans l'autre sens : les deux véhicules ralentissent, se déportent légèrement sur l'accotement pour se croiser avant de se repositionner sur la voie centrale.

En situation de croisement et en présence d'un vélo, la voiture attend derrière le vélo avant de reprendre sa place.



QU'EST-CE QU'UNE ZONE DE RENCONTRE ?

C'est un espace public où la vie locale est développée et prépondérante. C'est une zone ouverte à la circulation de tous les usagers.

- Les piétons bénéficient de la priorité sur tous les véhicules (sauf transports publics guidés). Ils peuvent circuler sur toute la largeur de la voirie, sans y stationner.
- La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h
- Le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements aménagés.
- Le double sens cyclable est généralisé
- Les entrées et les sorties sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente.

RETOUR SUR UN BUDGET 2020 INÉDIT

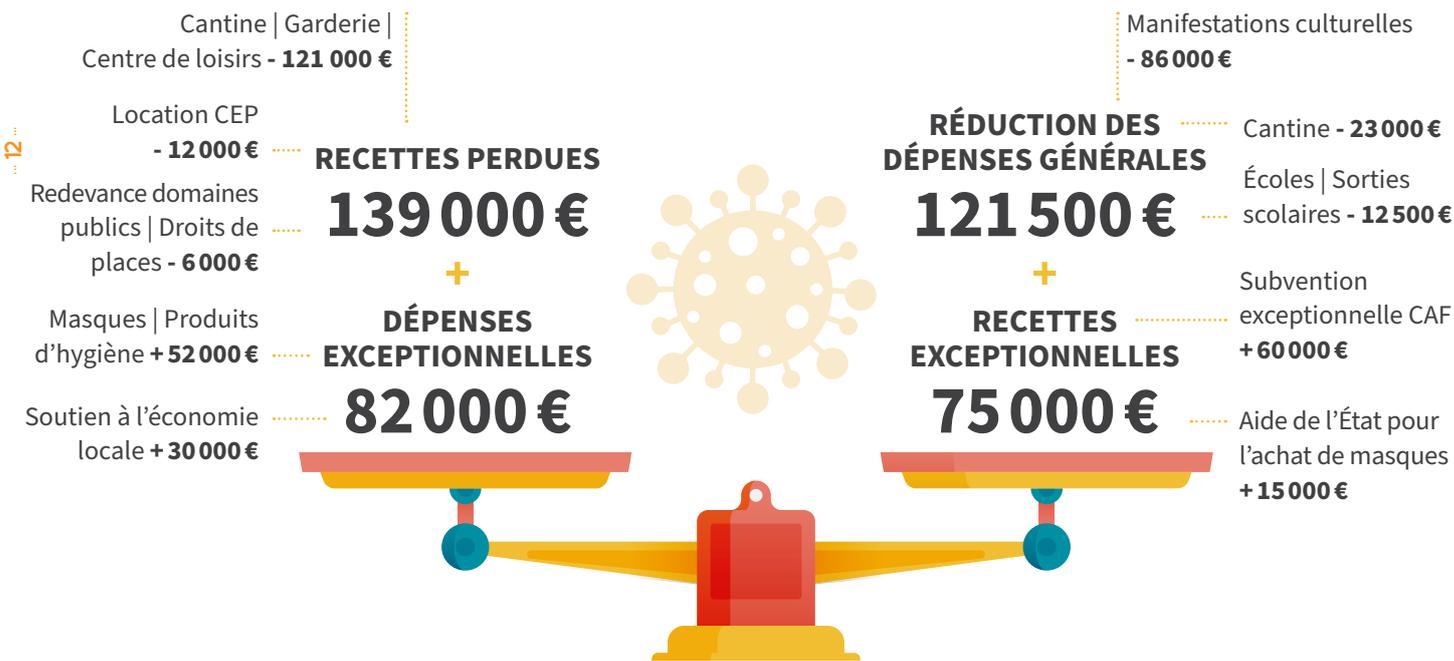
Cette année ne restera pas une année de référence en matière de budget communal. Les dépenses de fonctionnement sont en baisse, malgré des surcoûts liés à la crise sanitaire : fermeture des écoles, du centre de loisirs pendant le confinement, annulation des manifestations culturelles et sportives...

Le budget de fonctionnement de la commune reste sain en 2020 et dégage un excédent permettant la réalisation d'investissements.

Dépenses réelles de fonctionnement 2020 :
5 700 000 € (- 2,5%/rapport à 2019)

Recettes réelles de fonctionnement 2020 :
6 980 000 € (- 3%/rapport à 2019)

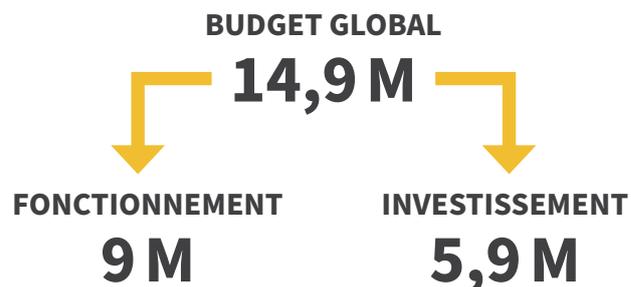
IMPACT FINANCIER DE LA CRISE SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



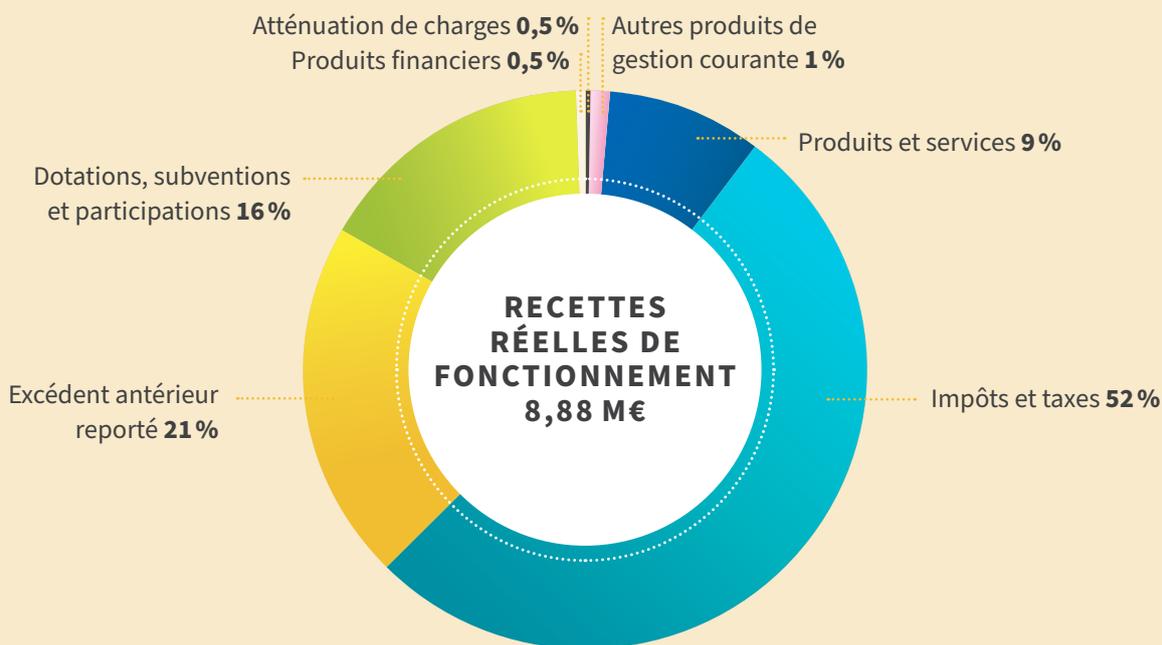
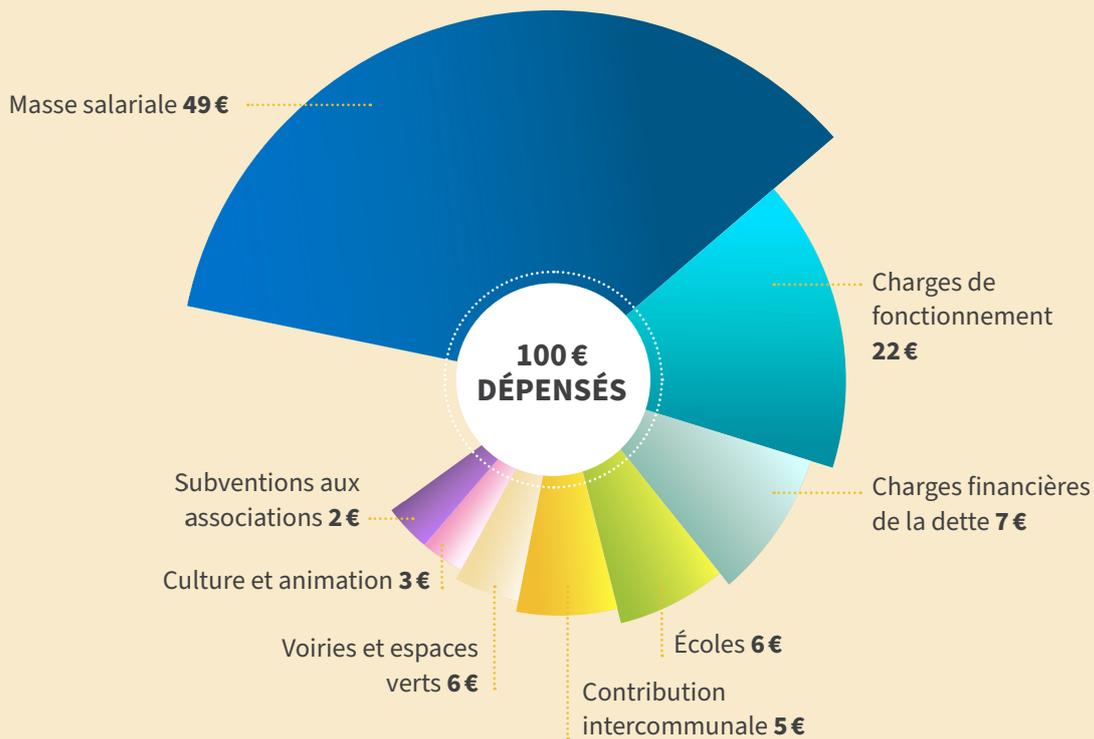
BUDGET 2021 Dépenses réelles et opérations d'ordre

Le budget primitif 2021 a été établi par l'équipe municipale avec la même rigueur que les années précédentes.

Malgré les incertitudes liées à la crise sanitaire, les projets prioritaires d'investissements ont été inscrits et sont déjà en cours de réalisation.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT
6,30 M€



ZOOM SUR LES IMPÔTS LOCAUX

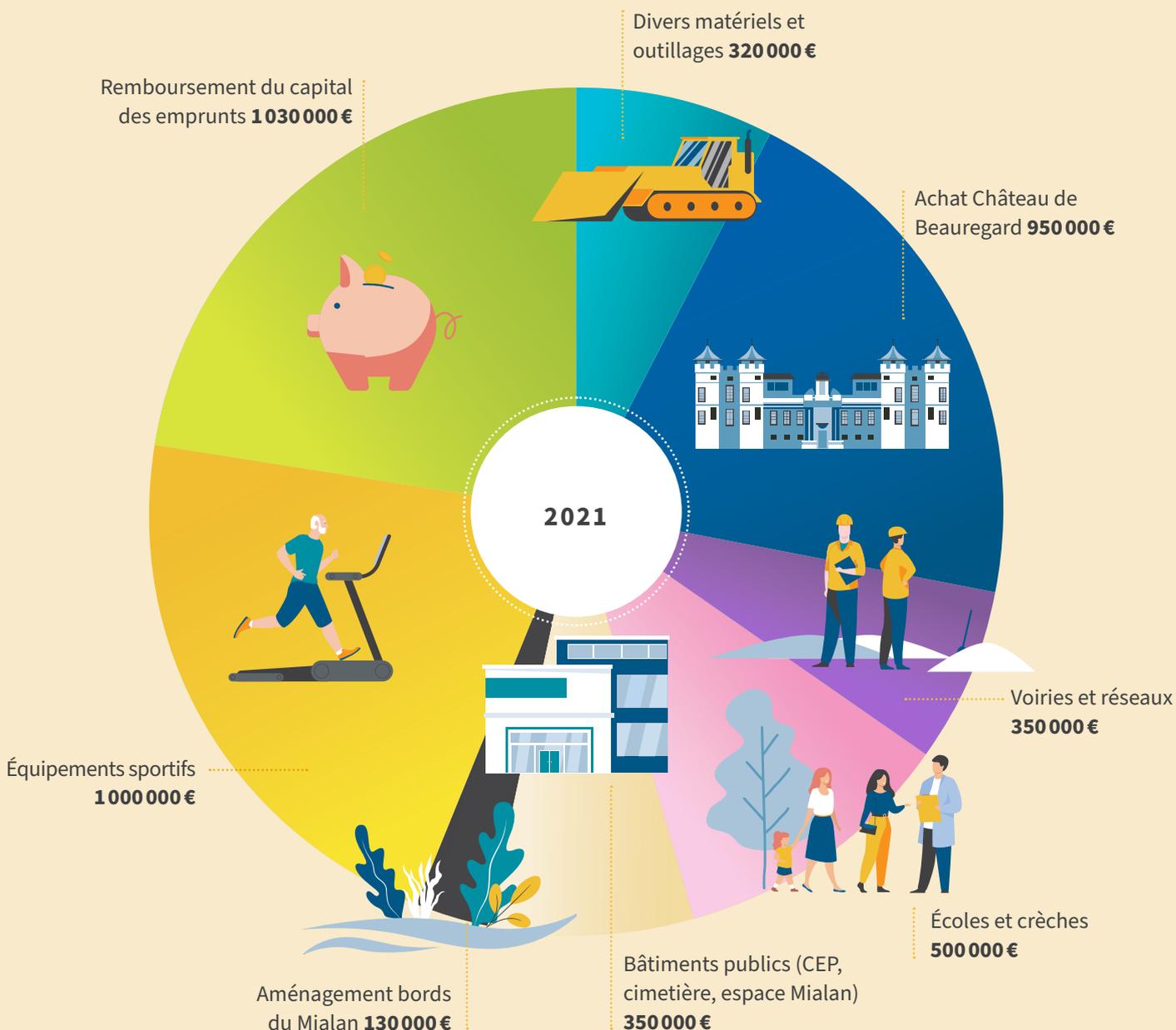
La taxe d'habitation sur les résidences principales disparaîtra progressivement d'ici 2023. Afin d'éviter une perte significative de recettes (2 M€), la commune percevra désormais la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le nouveau taux de référence de la TFB de Saint-Péray se décline donc ainsi :

Taux TFB commune 22,46 % + Taux TFB département 18,78 % = 41,24 %

Il ne s'agit donc pas d'une augmentation du taux TFB communal mais bien d'un nouveau taux de référence qui apparaîtra sur les futurs avis de taxes foncières.

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS



POINT ENDETTEMENT

Les charges financières restent maîtrisées malgré l'acquisition du Château de Beauregard, financé intégralement par un emprunt négocié à un taux très compétitif (0,62% sur 20 ans) auprès de la Banque Postale.

Cet emprunt ne grève pas la situation globale d'endettement de la Commune puisque les annuités, de l'ordre

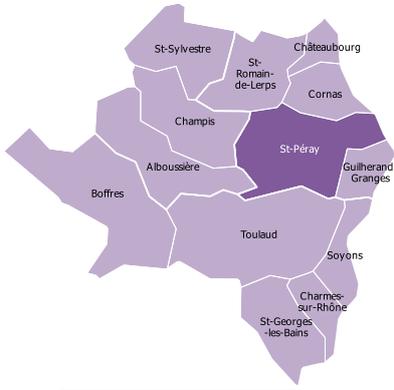
de 40 000 €, sont inférieures à celles économisées suite au remboursement anticipé d'un emprunt en 2019.

Ainsi, les charges financières sont envisagées à 420 000 € pour le BP 2021 contre 425 000 € pour le BP 2020.

2020 = **2021**
425 000 € = 420 000 €



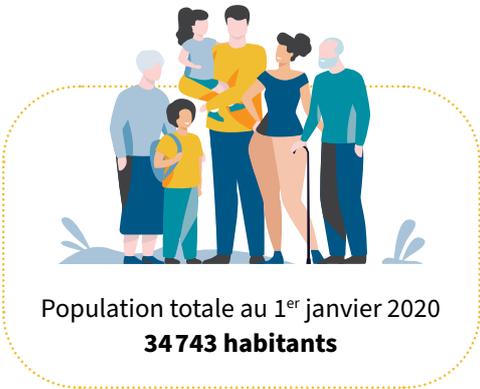
Intercommunalité



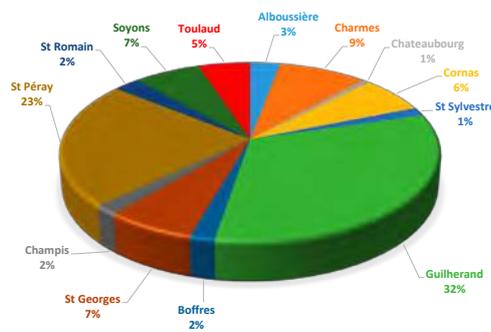
LA CCRC

La Communauté de communes regroupe 13 communes : Alboussière, Boffres, Champis, Charnes-sûr-Rhône, Châteaubourg, Cornas, Guilherand-Granges, Saint-Georges-les-Bains, Saint-Péray, Saint-Romain-de-Lerps, Saint-Sylvestre, Soyons et Toulaud ; soit une superficie de 200 km².

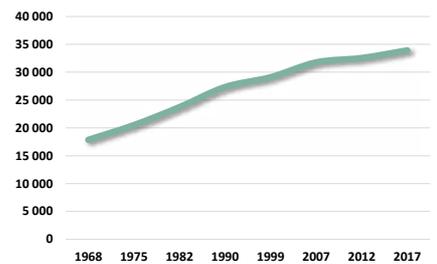
Elle a été créée en 2005 avec 5 communes, puis l'adhésion de Soyons en 2009. Une 1^{re} fusion avec le Pays de Crussol a eu lieu en 2011 (11 communes), puis une 2^e fusion est intervenue en 2014 avec Les deux Chênes pour arriver à la configuration actuelle.



RÉPARTITION DE LA POPULATION

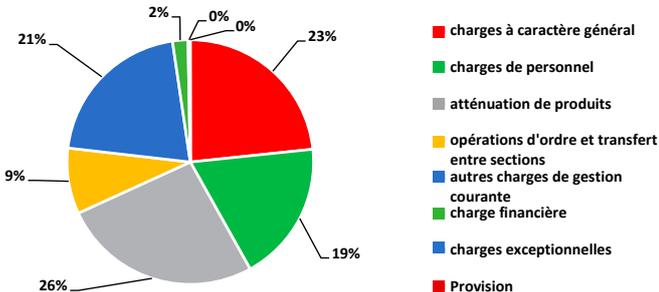


Evolution de la population

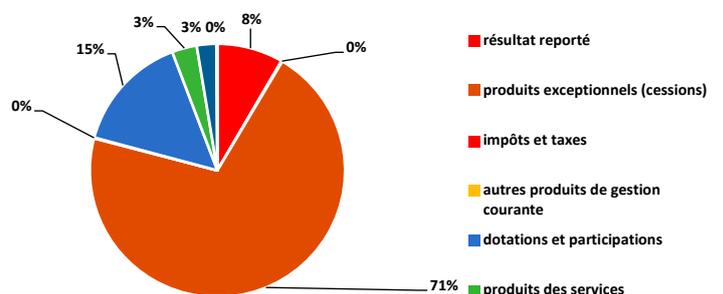


BUDGET PRINCIPAL

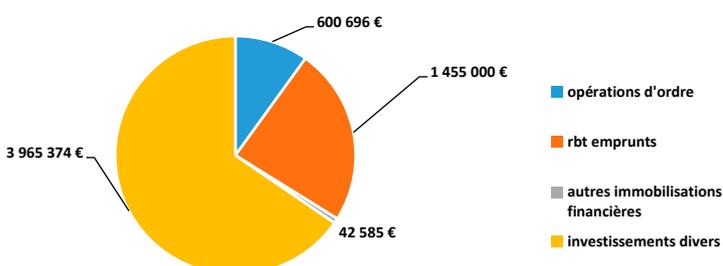
Dépenses de fonctionnement: 20,1 M€



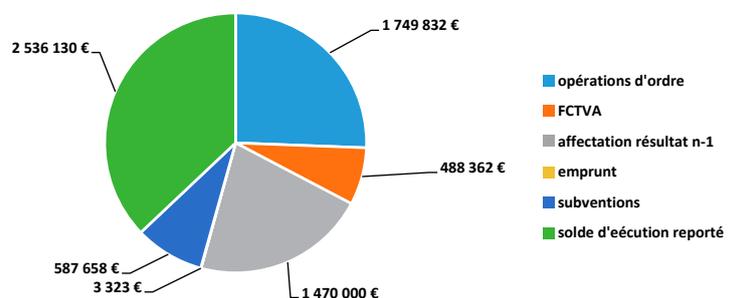
Recettes de fonctionnement: 24,2 M€



Dépenses d'investissement: 6,1 M€



Recettes d'investissement: 6,8 M€



OPAH

Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat

POURSUITE ET RENFORCEMENT DE LA CONVENTION OPAH RHÔNE - CRUSSOL



LE PLUI : POUR UNE VISION COMMUNE

C'est le moment d'en parler !

Le transfert de la compétence d'urbanisme aux communautés de communes a été fixé par la loi ALUR en mars 2014 et en mars 2017 toutes les communautés deviennent compétentes pour élaborer un PLUi.

La communauté de communes Rhône Crussol intègre au PLUi le programme local de l'habitat qui permet de définir les enjeux en matière d'habitat couvrant l'ensemble du territoire des 13 communes membres de cette communauté.

Une convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avait été approuvée par le conseil communautaire pour une durée de 3 ans sur la période 2018-2020.

Il a été décidé de prolonger cette opération pour deux années supplémentaires (2021-2022).

Pour toutes les démarches nécessaires à la réalisation de votre projet vous pouvez contacter la société Urbanis.

i 07 60 17 21 29 | opah-rhonecrussol@urbanis.fr

Un enjeu de taille : s'adapter au fonctionnement réel des territoires

Le PLUIH respecte la diversité et les spécificités des communes membres. Il vise à rassembler les élus dans une vue partagée du territoire tel que le vivent les habitants qui franchissent quotidiennement les limites municipales.

Il est un moyen d'adapter l'action politique locale aux évolutions majeures des modes de vie des habitants et acteurs économiques du territoire. Ce document traduit une vision prospective d'aménagement du territoire à l'horizon 2040.

La communauté doit assurer à la population un bon niveau d'information, une bonne compréhension des enjeux et un droit d'expression sur le projet : réunion publique, site internet, journaux municipaux et communautaires, exposition itinérante, comité de concertation.

Ainsi une enquête pour recueillir l'avis des administrés a été lancée sur le site de la CCRC jusqu'au 30 juin 2021 et sur la plateforme participative DEBATOMAP.

OUVERTURE DE LA PISCINE DE SAINT-PÉRAY

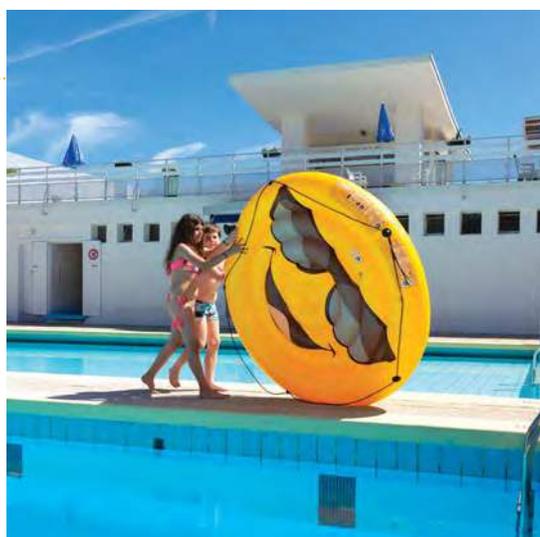
Du mardi 1^{er} juin au dimanche 4 juillet 2021
sur réservation au 04 75 40 30 90.

- Lun | Mar | Jeu 12 h à 14 h et 17 h à 19 h.
- Mer | Sam 12 h à 19 h. Dim 11 h30 à 19 h.

Du lundi 5 juillet au dimanche 5 septembre 2021 :

- Lun | Mar | Mer | Jeu | Ven 12 h à 19 h30.
- Dim 11 h30 à 19 h.

Ouvert le 14 juillet et 15 août.





Aménagements



AVENUE LOUIS FRÉDÉRIC DUCROS

La Commune a profité de la réfection de la chaussée de l'avenue Frédéric Ducros par le Département pour procéder à quelques aménagements. Dans un objectif de favoriser la circulation des modes doux,

deux pistes cyclables d'une largeur suffisante, assurant la sécurité des usagers, ont été créées.

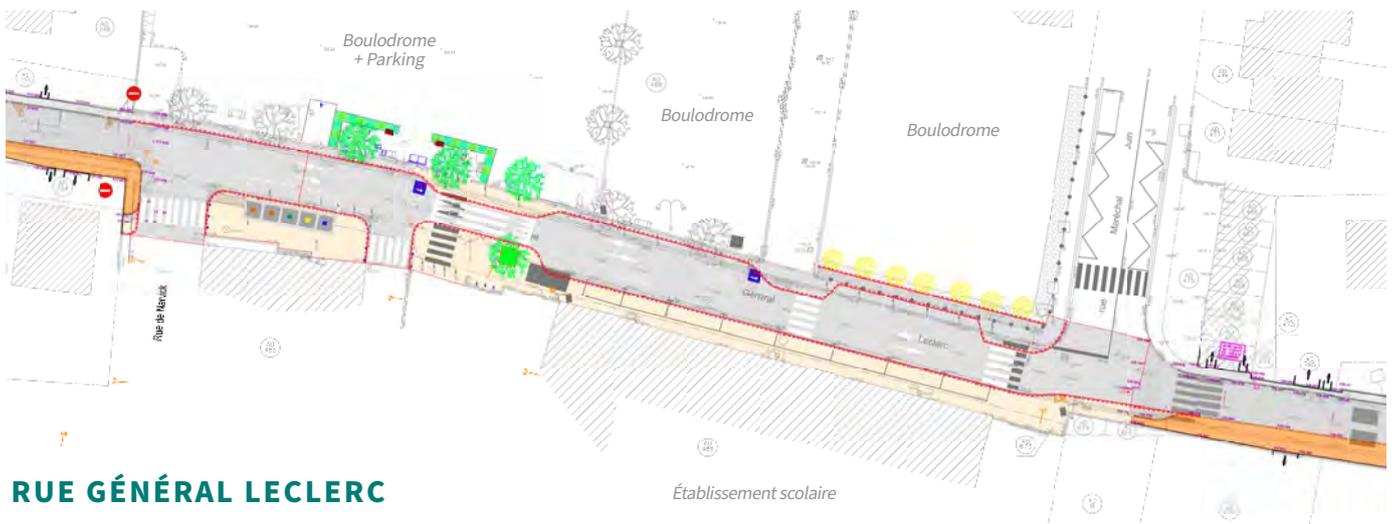
Ces travaux et la suppression des îlots ont permis la mise aux normes des plateaux traversants ainsi que la réorganisation des traversées piétonnes.



PLACE PIC

Après la création de la « promenade » sécurisée le long du ruisseau de Hongrie, allant du croisement du chemin de Hongrie au centre-ville, il nous paraissait important d'aménager des espaces de repos et de végétalisation.

Des modules confectionnés en acier et bois, vont être installés afin de pouvoir accueillir des plantations pour apporter un peu de fraîcheur. Sous la treille, la glycine grimpante démarre une nouvelle vie et offrira de l'ombre à un petit salon extérieur qui, nous l'espérons, sera apprécié par les promeneurs.



RUE GÉNÉRAL LECLERC

La période des vacances scolaires facilite la réalisation des aménagements aux abords des écoles.

Pour la rue Général Leclerc, juillet verra la fin de son aménagement par la réalisation de la « 3^e tranche » devant le groupe scolaire des Brémondières.

Après concertation avec les riverains et les conseils d'école, cet espace répond à l'ensemble des souhaits émis :

- la continuité du chemin piéton « de la 86 à la rue des Alpes » ;
- la sécurisation pour la traversée du parking au parvis de l'école ;
- la création d'un dépose minute le long de l'école ;
- un accès conservé pour les riverains du quartier et de nouvelles possibilités de stationnement.

De plus, et pour la première fois sur la commune, ce chantier est l'occasion d'expérimenter les bacs enterrés pour la collecte des déchets.



CHEMIN DE HONGRIE

Après une longue attente, l'aménagement de la 1^{re} tranche du chemin de Hongrie « de l'avenue Tassini au square des Bleuets » va pouvoir se poursuivre cet été : reprise complète de la voirie et création d'un cheminement piéton sécurisé.



L'ARRIVÉE DE LA FIBRE À SAINT-PÉRAY

Depuis octobre 2020, le déploiement de la fibre a débuté sur notre commune. Il est piloté par le syndicat ADN (Ardèche Drôme Numérique) qui supervise le déploiement de la fibre sur nos deux départements avec l'objectif de connecter 97 % des habitants fin 2025.

Saint-Péray est découpée en deux poches qui ne sont pas au même niveau d'avancement. La phase des études est engagée depuis fin 2020 dans la première. Elle commence dans les semaines à venir dans la seconde. Les deux locaux techniques ont été construits.

Le déploiement se fait en 4 étapes



1 ÉTUDES (12 à 18 mois)

- Les adresses sont vérifiées sur le terrain rue par rue.
- Les infrastructures existantes : principaux supports pour le déploiement de la fibre, les conduites (fourreaux) souterraines, les poteaux électriques et téléphoniques, les chambres télécoms sont relevés et leur état est évalué.
- La modélisation du réseau, réalisée à partir des informations préalablement recueillies.
- La signature des conventions avec les propriétaires quand le réseau doit passer sur des parcelles privées et afin de pouvoir réaliser les travaux dans les immeubles ou lotissements.



2 LES TRAVAUX (6 à 9 mois)



- Le génie civil : lorsqu'il est nécessaire de creuser de nouvelles tranchées pour poser des fourreaux ou lorsqu'il faut consolider ou remplacer des infrastructures existantes.
- Le déploiement des câbles de fibre optique en aérien sur les poteaux supports électriques ou téléphoniques et en souterrain dans les fourreaux
- La réalisation des branchements optiques.
- Le contrôle qualité par des tests réseaux et mesures optiques.



3 ARRIVÉE DES OPÉRATEURS (3 mois)

Une fois le réseau intégralement déployé, il est confié à ADTIM FTTH, l'exploitant du réseau public. Ce dernier commercialise le réseau fonctionnel aux différents opérateurs de services. Ces derniers installent leurs équipements dans les locaux techniques et proposent ensuite leurs offres aux particuliers.



4 RACCORDEMENT POSSIBLE

Les particuliers souscrivent une offre auprès d'un opérateur disponible sur le réseau. Une prise terminale optique est ensuite installée à leur domicile pour apporter la fibre.

BOURSE AU PERMIS

Atout pour décrocher un emploi ou une formation, les faibles ressources des jeunes peuvent être un frein à l'obtention du permis de conduire. Consciente de ces difficultés, la municipalité a relancé son opération bourse au permis. Si tu as plus de 16 ans et que tu es inscrit dans une auto-école saint-perollaise alors tu peux prétendre à une aide de 400 €. Cette aide vient en contrepartie d'une participation de 20 heures à des missions d'intérêt général.

Pour plus d'informations, contactez le service jeunesse de la mairie de Saint-Péray :

 centredeloisirs@st-peray.com



Sport



TRAVAUX GYMNASE

La situation sanitaire que nous avons traversée ces derniers mois aura au moins permis d'accélérer la réflexion et les travaux de notre gymnase. En effet dès le mois de janvier la création d'un local de 70 m² a pu commencer.

Ces mètres carrés supplémentaires permettent d'offrir plus d'espace au service des sports et aux associations et de réaménager les locaux existants.

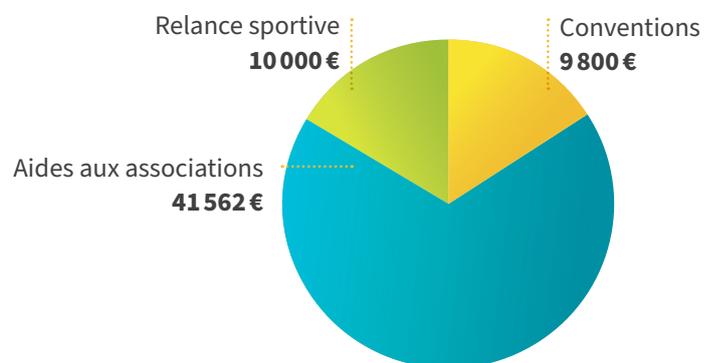
- Réhabilitation des vestiaires arbitres et joueurs
- Peinture grande salle, etc.
- Coût 110000 € avec une aide de l'État de 30 % (DETR)

SUBVENTIONS SPORT ET AIDE RELANCE SPORTIVE

Lors du conseil municipal du 1^{er} juillet, le conseil municipal a voté la répartition des aides aux associations sportives de la commune proposée par la commission des sports réunie le 27 mai dernier.

- Conventions **9 800 €**
Ronde de Crussol - Boucles Drôme Ardèche
Bassin Crussol Rugby - RCF 07
- **41 562 €** ont été attribués aux associations sportives pour le fonctionnement et les différents projets.

Les élus de la majorité ont, comme l'an dernier au plus fort de la pandémie Covid 19, décidé d'aider les clubs pour la rentrée de septembre. Ainsi une somme de **10 000 €** a été répartie au prorata des licenciés pour aider les clubs de notre commune à mettre en place des actions pour relancer les adhésions. La somme totale des aides aux associations sportives et aux conventions s'élève à **61 362 €**.



ENFIN ON SE RETROUVE !

Faute d'organiser cette année la traditionnelle soirée de récompenses des sportifs et des bénévoles (les Trophées des sports), les représentants des associations sportives et les élus se sont rencontrés ce vendredi 11 juin pour un concours organisé par Philippe Pealat, responsable du service des sports. Une réussite où joie de se revoir et convivialité furent présentes toute la soirée.

Éducation - Enfance Jeunesse

LE MENU DE MON RESTAURANT

Lundi 17 Mai	Mardi 18 Mai	Mardi 20 Mai	Vendredi 23 Mai
Escalote de bœuf sauce persillade (EP) - accompagnement de haricots Saint Marcellin à la sauce Fruit de saison	Sauces de poulet (sans œuf) (EP) - salade croquante gratinée Duo de carottes et riz Bière à la vapeur Fleur de sel	Concombre Fait maison Tortilla de pain d'épice et compote et de légumes Oiseau choucroute - garniture Sauce Miel	Merlu sauce tomates Riz Fait maison Frais
Pommes	Salade à l'ancienne sauce tomate Bière de céréales à la vapeur	Escalote de bœuf sauce persillade (EP) - accompagnement de haricots Frais Saint Marcellin du Versant à la sauce Fruit de saison	Tapenade sur toast Poisson fumé et oignon Compote de fromage frais
Lundi 24 Mai <th>Mardi 25 Mai</th> <th>Jeudi 27 Mai</th> <th>Vendredi 28 Mai</th>	Mardi 25 Mai	Jeudi 27 Mai	Vendredi 28 Mai
Compote de pommes	Riz de blé (EP) - légumes de saison Haricots verts Couscous à la vapeur Fruit de saison	Riz de blé (EP) (EP) - légumes de saison Compote à la vanille Couscous à la vapeur Fruit de saison	Escalote de bœuf sauce persillade (EP) - accompagnement de haricots Salade verte et tomate Duo de légumes
Lundi 31 Mai <th>Mardi 1er Juin</th> <th>Jeudi 3 Juin</th> <th>Vendredi 4 Juin</th>	Mardi 1er Juin	Jeudi 3 Juin	Vendredi 4 Juin
Compote de pommes Jambon blanc (EP) - œuf dur Salade de tomates à l'italienne (salade de tomates)	Riz de blé (EP) - légumes de saison Haricots verts Couscous à la vapeur Fruit de saison	Riz de blé (EP) (EP) - légumes de saison Compote à la vanille Couscous à la vapeur Fruit de saison	Escalote de bœuf sauce persillade (EP) - accompagnement de haricots Salade verte et tomate Duo de légumes



PLUS DE BIO ET DE LABELS : UN TEST GRANDEUR NATURE DANS LES CANTINES !

La commune est activement engagée dans une démarche « cantines durables » portée par la communauté de communes Rhône Crussol.

Interdiction du plastique, lutte contre le gaspillage, la loi « Egalim », visant à rendre accessible à tous une alimentation saine et durable, comporte de nombreuses mesures pour la restauration collective.

Certaines sont déjà en vigueur, d'autres entreront en application dans les mois à venir. Elle imposera notamment, au 1^{er} janvier 2022, des repas composés de 50% de produits de qualité dont 20% de produits bio.

Afin de préparer le futur marché de la restauration de septembre 2022, un test de 8 semaines se déroule actuellement dans les cantines du Quai et des Brémoudières.



Il s'agit de proposer un repas à 4 composantes, conservant les qualités nutritives d'un repas à 5 composantes et qui intègre 50% de produits bio et 10% de produits de qualité et durables (labels) sans surcoût pour les familles.

À travers cette démarche, la commune qui propose déjà des repas avec 20% de produits bio souhaite aller encore plus loin dans l'amélioration de la qualité des repas servis dans les cantines.

Le remplacement de la vaisselle plastique par une vaisselle biosourcée se prépare pour la fin 2021.

La commune prend ainsi une bonne avance sur les exigences réglementaires qui fixent l'interdiction des contenants plastiques au 1^{er} janvier 2025.

BIENTÔT DE NOUVEAUX JEUX POUR LES 0/3 ANS

Le parc Marcale sera bientôt doté de nouveaux jeux. Un espace adapté et sécurisé pour les tout-petits avec sols souples.

Cet investissement vient compléter les différentes aires de jeux de la commune qui s'améliorent au fil des années.





COURS « OASIS » : LA NATURE S'INVITE DANS LES COURS DE RÉCRÉATION !

Une réflexion sur la rénovation des cours d'écoles est engagée depuis plusieurs années visant à désimperméabiliser les sols, collecter les eaux de ruissellement et végétaliser les espaces pour créer des îlots de fraîcheur.

Ce projet, issu d'une concertation avec les équipes pédagogiques et les parents d'élèves, se concrétisera à l'école du Quai pendant les vacances d'été 2021 et courant 2022 pour l'école des Brémondrières.



L'enrobé sera remplacé par du béton poreux qui permettra de collecter les eaux pluviales à la parcelle grâce à des cuves enterrées. Cette réserve d'eau sera utilisée par les services municipaux pour l'arrosage.

Des pergolas végétalisées seront installées sur les façades. Des espaces calmes, des espaces pour courir et des potagers seront aménagés. Un espace « naturel » sera créé au Quai tandis que l'école des Brémondrières accueillera un mini théâtre de verdure dans un espace qui sera mutualisé avec la maternelle.

Ces travaux répondent à un appel à projet lancé par l'Agence de l'eau intitulé « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 » subventionnable jusqu'à 70% pour un coût global estimé à 450 000 € HT.

Ces nouveaux aménagements feront des cours de récréation un espace ludique, plus naturel et apaisant. Une opportunité pour sensibiliser les jeunes tout comme les adultes aux problématiques environnementales.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : CHANGEMENT DES MENUISERIES DES ÉCOLES

Un pas de plus pour le confort acoustique et thermique des écoles !

Au printemps, les menuiseries d'origine des façades nord des deux écoles élémentaires, ont laissé place à des portes et fenêtres en bois de pin sylvestre du massif central certifié 100% PEFC (programme de reconnaissance des certifications forestières) afin de soutenir l'économie régionale.

Coût de l'opération : 57 100 € (HT), subventionnée à 76% par le Syndicat de l'Énergie, l'État et la Région.

LE PETIT CABANON UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Écoute, rencontres et jeux sont le fondement de ce lieu d'accompagnement à la parentalité et de création de lien social pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents.

Ouvert à Saint-Péray les mercredis de 9 h à 11 h 30 (relais assistants maternels)

 Renseignements : lepetitcabanon@rhone-crussol.fr



Économie

CONSOMMER LOCAL, C'EST L'IDÉAL

Lors du premier semestre 2021, marqué par la poursuite de la pandémie, la ville de Saint-Péray a engagé différentes actions pour soutenir tous ses acteurs économiques, qu'ils soient commerçants, artisans, industriels, agriculteurs ou viticulteurs. Tous ont pu compter sur l'écoute et l'engagement de la municipalité à leur côté.

Le Service Espace-Entreprises-Emploi « 3 E » a répondu à de nombreuses questions sur les différentes aides mises en place par les pouvoirs publics, que ce soit au niveau national, régional, départemental ou local.

L'annulation du Repas des Séniors a conduit le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la mairie à mettre en place des bons d'achat valables dans les commerces de Saint-Péray jusqu'au 30 juin 2021. C'est ainsi plus de 30 000 € qui ont été injectés dans les commerces de proximité.

Malgré les contraintes d'organisation liées à la crise sanitaire, les marchés du mercredi ont été maintenus, à la plus grande satisfaction des consommateurs et des forains.

Le développement d'une agriculture de proximité reste une volonté affirmée de l'équipe municipale. En février dernier, la signature d'une convention a permis à un jeune maraîcher, Hugo Vidal, de bénéficier d'un espace test agricole dans la plaine de Saint-Péray. Son exploitation en agriculture biologique est en lien avec les écoles dans un but pédagogique et avec la population pour la vente en circuit-court.



SOUTIEN LOGISTIQUE ET NUMÉRIQUE

La municipalité n'a pas oublié les viticulteurs et a apporté son soutien logistique au Syndicat des Vignerons de Saint-Péray pour l'organisation du « Printemps du Saint-Péray » le 12 juin. Ce marché aux vins inédit, en plein air, a remporté un vif succès auprès d'un public content de retrouver les viticulteurs dans une ambiance festive.

Le déploiement progressif de la nouvelle plateforme numérique « www.jaimesaintperay.fr » répond aux changements d'habitudes de consommation et assure la promotion de nos acteurs économiques. Vos élus ont voulu une solution simple, efficace et accessible à tous avec « Toute ma Ville en 1 clic ».

Le lancement officiel de ce nouvel outil a eu lieu le mercredi 16 juin sur le marché.



 www.jaimesaintperay.fr

Solidarité

ACCOMPAGNER ET AIDER À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI

Accueillir, informer et orienter un public en recherche d'emploi, ce sont les missions de l'Espace Entreprises Emploi. L'objectif est le suivant : faciliter leur entrée ou leur retour dans le monde du travail, en les guidant dans leurs démarches et en les orientant vers les bons interlocuteurs. Son action s'inscrit en complément de celles des différentes instances locales.

Pour faciliter cette mise en relation, l'équipe municipale noue des collaborations avec les différentes structures existantes dont certaines assurent des permanences régulières en mairie telles que la Mission Locale Agglomération et territoire du Valentinois et la Plateforme Emploi.

Des actions pour l'emploi sont organisées régulièrement en mairie pour permettre aux personnes d'avancer dans leurs projets professionnels et dynamiser leurs recherches d'emploi :

- Présentation des métiers pour découvrir un secteur d'activité. Cette année, des informations collectives se sont déroulées pour découvrir, par exemple, les métiers de la gendarmerie.
- Informations collectives de recrutement animées par des professionnels.

Votre ville agit au quotidien avec ses partenaires pour favoriser le développement économique de la commune, pour qu'il soit profitable à l'emploi de tous les saint-péroillais et réponde aux besoins de recrutement des entreprises du territoire.

Retrouvez toutes les informations sur les prochains temps d'information, les horaires de permanences sur le site internet et Facebook de la Mairie.

 Espace Entreprises Emploi
Mairie - 04 75 81 77 86
espaceentreprisesemploi@st-peray.com



RÉSIDENCE MALGAZON : UN BEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT ET DES TRAVAUX EN PERSPECTIVES

Les douze derniers mois ont été bien difficiles pour Malgazon, comme pour tous les établissements de personnes âgées. Nous tenons à remercier vivement l'ensemble des résidents, familles et personnels qui, malgré cette crise sanitaire sans précédent, ont fait preuve de beaucoup de solidarité, de courage et de professionnalisme.

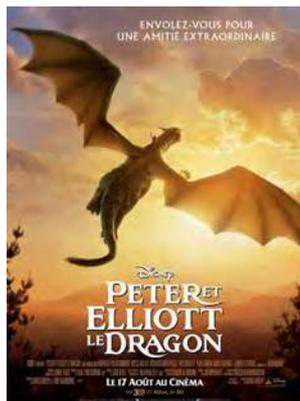
Sous l'impulsion de l'équipe de direction le projet d'établissement 2021/2025 est en cours de rédaction. Il définit les missions, les orientations et les valeurs sur lesquelles les professionnels vont s'appuyer dans leurs actions quotidiennes.

Cette réflexion place les résidents au cœur de ce projet et précise les pistes d'amélioration déterminées après un questionnaire distribué à l'ensemble des acteurs. Près de 96% des familles interrogées recommandent Malgazon : une belle reconnaissance du travail accompli.

D'importants travaux à venir.

Attendus depuis plusieurs années, ils vont démarrer à l'automne. C'est plus de 2 600 000 euros qui vont être investis par Ardèche Habitat, propriétaire des locaux. Réhabilitation des chambres, création d'un troisième ascenseur, nouvelle lingerie, remplacement des huisseries et automatisation des portes autant d'améliorations indispensables qui viennent compléter les aménagements extérieurs qui sont en cours de réalisation.

**La saison culturelle reprend !!
Un été placé sous le signe de la reprise des festivités.
Un retour en douceur et en toute sécurité avec une programmation culturelle adaptée.**



CINÉMA DE PLEIN AIR

Deux dates pour le cinéma de plein air : le lundi 16 juillet avec « Peter et Elliott le Dragon » une production Walt Disney et le vendredi 16 août avec « Donne-moi des ailes » un film tendre, drôle et plein d'émotions de Nicolas Vannier.

Une programmation tous publics, un temps de partage familial dans le cadre majestueux du théâtre de verdure à Crussol. Nous vous attendons à la tombée de la nuit pour une projection sous les étoiles.

ÉCOLE DE MUSIQUE

Cette année, l'école de musique de Saint-Péray-Guilherand-Granges n'a malheureusement pas pu organiser comme à son habitude les concerts en présentiels, mais une vingtaine de concerts en « visio » ont été tout de même mis en ligne et sont visibles sur le Facebook de l'école :

 <https://www.facebook.com/ecolemusiqueggstp>

Les inscriptions à l'École de Musique pour l'année 2021/2022 sont ouvertes à partir du 14 juin au 6 juillet 2021 et du 25 août au 3 septembre 2021

L'école de musique accueille les enfants (à partir de 4 ans) et les adultes :

- Jardin d'enfants, éveil musical, initiation : enfants de 4 à 6 ans (cours collectif de 30 à 45 min)

LA FÊTE DES VINS ET DU JUMELAGE ÉDITION 2021

C'est avec un enthousiasme redoublé par l'année blanche de 2020 que nous préparons la mouture 2021 de la fête des vins et du jumelage.

Une édition qui se veut festive tout en étant respectueuse des précautions sanitaires encore à l'ordre du jour en ce premier week-end de septembre. Les animations seront disséminées dans la ville afin d'éviter les grands rassemblements : nos places s'animeront, la musique, la gastronomie, le vin et le sport seront à l'honneur.

Les délégations étrangères, en lien avec le Comité de jumelage, seront à nouveau de la partie et la confrérie du Saint-Péray ainsi que les vignerons seront présents pour la mise à l'honneur des délicieux nectars de notre région.

Un programme détaillé vous sera communiqué rapidement, mais réservez d'ores et déjà votre week-end des 3,4 et 5 septembre.

- Formation musicale : enfants à partir de 7 ans, ados et adultes (cours collectif de 1 h à 1 h30)
- Pratique collective : enfants à partir de 7 ans, ados et adultes (1 h). Chorale, Batucada (percussions traditionnelles du Brésil), percussions orientales.
- Apprentissage instrumental : enfants à partir de 7 ans, ados et adultes (30 min/semaine).

 **École de Musique de
Guilherand-Granges/Saint-Péray**
04 75 81 55 23
ecole.musique@guilherand-granges.fr



Ressources humaines

Saint-Péray comme les autres collectivités, fonctionne grâce à l'engagement quotidien des agents. Ces femmes et ces hommes aux compétences diverses participent pleinement à la vie de la commune.

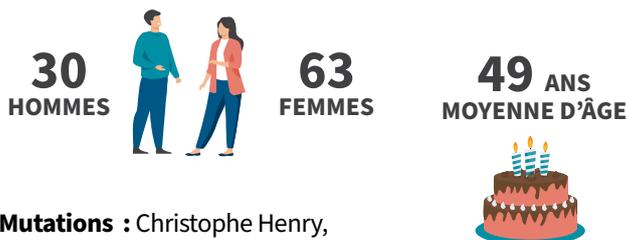
PETIT ZOOM SUR LES RESSOURCES HUMAINES :

- 93 agents • 67 titulaires • 14 contractuels permanents
- 12 contractuels non permanents

Répartitions par filières : administrative 21 %, technique 40 %, culturelle 10 %, sportive 1 %, médico sociale 20 %, police 4 %, animation 3 %



Répartitions par âge : de 30 ans : 3 %, de 30 à 49 ans : 42 %, de 50 ans et + : 55 %



Mutations : Christophe Henry, Loïc Vehier et Angélique Canu.

Départ en retraite : Stéphane Divoux, Chantal Laurent, Dominique Gerbault.

Chaque année, des agents sont mis à l'honneur en fonction de leurs années de service.

LES MÉDAILLÉS 2021



Médaille d'argent d'honneur régionale, départementale et communale : 20 ans au service des collectivités locales

- Franck Fay (Espaces Verts – services techniques)
- Philippe Mourier (CEP du prieuré)
- Nadine Thézier (service finances)
- Frédéric Rodriguez (police municipale)
- Emmanuel Garagnon (voirie-services techniques)
- Nathalie Bout (crèche multi-accueil petite enfance)



Médaille de vermeil d'honneur régionale, départementale et communale : 30 ans au service des collectivités locales

- Philippe Péalat (service sport jeunesse)



Médaille d'or d'honneur régionale, départementale et communale : 35 ans au service des collectivités locales

- Francis Chifflet (bâtiments-services techniques)



CEP du Prieuré



Service comptabilité



Police municipale



Espaces verts - Services techniques

MAJORITÉ

Il y a plus d'un an que nous vivons au rythme des confinements successifs dus à cette crise sanitaire aussi brutale qu'inattendue.

L'épidémie évolue dans le bon sens et même si nous devons rester mobilisés et attentifs aux gestes barrières, il semble que nous retrouvions petit à petit une vie plus normale.

Nous voulons avoir une pensée pour toutes les familles touchées et remercier une nouvelle fois toutes les personnes qui ont tant donné durant ces longs mois.

Sans oublier les acteurs économiques et associatifs pour qui cette période a été si difficile.

Dans ce contexte notre équipe fait de son mieux, même si les projets n'avancent pas aussi vite que prévu.

À l'automne, nous espérons enfin pouvoir mettre en place et organiser les instances permettant à chacun de s'impliquer dans la vie municipale. C'est un engagement que nous avons pris et que nous tiendrons.

Ainsi le CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) verra le jour avant la fin de l'année, tout comme la mise en place d'ateliers citoyens, la création de comités de quartier...

Nous vous souhaitons un très bel été et espérons que nous pourrons pleinement profiter des nombreuses animations proposées sur la commune et sur le territoire de la CCRC.

OPPOSITION

Chers Saint-Pérollais,

Prochainement, les cours de récréation de certaines écoles seront végétalisées afin d'apporter fraîcheur, verdure et ombre, une belle initiative. En revanche, je dénonce les choix de végétalisation de quelques rues du centre-ville pour faire plaisir à certains, au détriment d'autres secteurs avec le risque de créer un quartier de favorisés. Pour la deuxième fois, j'ai proposé que l'aire de jeux située à proximité du lotissement des Buis, chemin de Tourtousse, soit végétalisée et ombragée : une aire exposée en plein soleil, infréquentable en période estivale et dès qu'il fait trop chaud avec 3 ou 4 jeunes arbres qui ont aussi du mal à pousser.

J'invite donc la majorité à revoir ses priorités en matière de végétalisation et à remédier à cette situation pour que les riverains puissent profiter des équipements mis en place. Des solutions rapides pourraient être réalisées : construction d'un auvent en bois, muret en pierre végétalisé, voiles d'ombrage... ou en faisant appel à un paysagiste. Je dis oui à des aménagements utiles mais non à des aménagements de complaisance. Autre quartier : La Plaine où les riverains sont tributaires de la potentielle future déviation depuis des années et attendent des aménagements, reprise de voirie, problèmes récurrents de connexion internet pour lesquels M. Le Maire avait déjà été informé lors du précédent mandat. Saint-Péray, ce n'est pas que le centre-ville. Je vous souhaite un bon et bel été.

Plus d'infos sur :  [www://unfuturpoursaintperay.blogspot.com](http://unfuturpoursaintperay.blogspot.com)



État civil

NAISSANCES



• GAVARIN Nolann	03/01/2021
• GAFFE Emma	01/02/2021
• CHANTIN Milo	02/02/2021
• CAPUTO Augustin	06/02/2021
• DI BENEDETTO Jasmine	14/02/2021
• AL ASSAF Adam	20/02/2021
• AUDIGIER ALAMEL Noelie	21/02/2021
• DESIRE Ihintza	22/02/2021
• DESIRE Manel	22/02/2021
• KOSTANDIAN Narek	06/03/2021
• PONSERRE Martin	08/03/2021

• MALOSSE Leon	15/03/2021
• BOURRET BRIAT Léo	16/03/2021
• MOURAT Juline	27/03/2021
• GARNIER Louca	01/04/2021
• MARTIN Charlie	12/04/2021
• SERRE Jeanne	20/04/2021
• POURCHERE Alba	02/05/2021
• ARNDT Alba	12/05/2021
• FERREYRE Masha	24/05/2021
• CHAMBERT Eden	29/05/2021

MARIAGES



• MESDOUZE Jocelyn & GOLLETTE Valérie	06/02/2021
• MILLIEN Jonathan & GEFFROY Isabelle	20/03/2021
• LUSSAGNET Philippe & CONSTANTIN Valérie	15/05/2021
• BESNARD Laurent & BERNARD Elsa	25/05/2021

DÉCÈS



• FHAL Roger	09/01/2021
• GENETE Jeanine	12/01/2021
• AUREL Fernand	14/01/2021
• SONIER Paul	16/01/2021
• RAMOS Catherine	26/01/2021
• DEMANGE Andrée	27/01/2021
• RIEGERT Colette	28/01/2021
• EXBRAYAT Elise	29/01/2021
• SARAGOSSA Patrick	03/02/2021
• VERGOZ Roland	03/02/2021
• GELY Claude	10/02/2021
• MASSABIAU Marie-Josée	11/02/2021
• DEJOUX Rolande	09/03/2021
• FUNE Marcel	11/03/2021
• BOURRET Christian	14/03/2021

• DEBEAUX Germaine	20/03/2021
• PEYROUZE Claire	23/03/2021
• TORRE Philippe	23/03/2021
• FERRERI Odile	24/03/2021
• DESPEISSE Henri	03/04/2021
• CUICCI Guy	20/04/2021
• HUGUES Ginette	21/04/2021
• HUC Henri	22/04/2021
• MARTIN Suzanne	27/04/2021
• BRAVAIS Denise	09/05/2021
• DUSSERT Rosemonde	18/05/2021
• REBOULLET Madeleine	21/05/2021
• JACQUEMET Gerard	22/05/2021

Consommez local ça donne la pêche !



+ DE 500
COMMERCES, PROFESSIONNELS
ET PARTENAIRES

TOUTE MA VILLE EN 1 CLIC



www.jaimesaintperay.fr



Saint-Péray